



## **Evoluo**

## Libre de choisir votre couverture santé et prévoyance!

## Vos garanties Evoluo en vigueur au 1er mai 2020

Composez votre formule en toute liberté selon vos besoins en combinant les niveaux proposés pour chaque module.

Prévoyance	POUR L'ADHÉRENT PRINCIPAL				
1 MODULE DÉCÈS ET ARRÊT DE TRAVAIL	Deux nivea	niveaux au choix, indépendamment des garanties santé			
	PERF	ou	ТОР		
Incapacité Temporaire de Travail : versement d'une <u>rente</u> <u>mensuelle</u> à l'adhérent, sous déduction du versement de l'employeur ou de la Sécurité Sociale	79 % du revenu mensuel de référence brut, <b>toutes primes incluses</b> Soit environ <b>85 % du revenu net</b>		91 % du revenu mensuel de référence brut, <b>toutes primes incluses</b> Soit environ <b>100 % du revenu net</b>		
<b>Décès</b> : versement d'un <u>capital</u> aux bénéficiaires <b>Perte Totale et Irréversible d'Autonomie</b> : versement d'un <u>capital</u> à l'adhérent	85 % du revenu annuel de référence brut, toutes primes incluses + capital supplémentaire de 12 000 € par enfant à cl	charge +	100 % du revenu annuel de référence brut, <b>toutes primes incluses</b> · capital supplémentaire de 12 000 € par enfant à charge		

## **OPTION INVALIDITÉ**

Invalidité Permanente : versement d'une <u>rente mensuelle</u> à l'adhérent, sous déduction du versement de l'employeur ou de la Sécurité Sociale

**60 % du revenu mensuel** de référence brut, **toutes primes incluses** 

Sécurité Sociale					
Santé	REMBOU	JRSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE +	MUTUELLE		
	JUNIOR Enfant < 18 ans	<b>ADU</b> l Adhérent et ayants			
PACK MÉTIER POUR TOUS	Module spécialement conçu pour répondre aux contraintes de votre métier				
	Gratuité à partir du 3ème junior	FORMULE ESSENTIEL	FORMULE MODULAIRE		
MÉDECINES NON CONVENTIONNELLES					
Adulte: Médecine douce (ostéopathe 👑 , acupuncteur, naturopathe, étiopathe, chiropracteur 👑 , homéopathe, diététicien, sophrologue)		75 € / an	150€/an		
<b>Enfant :</b> Séances d'ostéopathie jusqu'à 2 ans, Bilan psychomotricité	100 € / an (max 2 séances / an)	-	-		
PRÉVENTION					
Bilan orthophonique de la voix prescrit (ou non prescrit, 1 par an)	-	Frais réels (ou limité à 60 € / an si non prescrit)	Frais réels (ou limité à 60 € / an si non prescrit)		
Lutte contre le bruit et l'hyperacousie : générateur de bruit blanc, protections auditives	*	30 € / an	30 € / an		
Psychothérapie	20 € / séance (4 séances max / an)	20 € / séance (6 séances max / an)	20 € / séance (12 séances max / an)		
Semelles orthopédiques prises en charge par la Sécurité Sociale	100 % BR + 50 € / an	100 % BR + 50 € / an	100 % BR + 50 € / an		
Dépistage des trisomies par analyse fœtale circulant non pris en charge par la Sécurité Sociale	-	Frais réels	Frais réels		
AIDES AUDITIVES <u>itelis</u>					
Equipements de Classe I ou II	100 % BR	100 % BR	100 % BR		
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité Sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR		
DES SERVICES INNOVANTS POUR PRENDRE SOIN DE VOUS					
Téléconsultation médicale avec un médecin généraliste ou spécialiste en ligne ou en visio	Accès illimité 24/7	Accès illimité 24/7	Accès illimité 24/7		
Réseau de soins : optique, dentaire, audition, bien-être	Garantie de qualité et remises tarifaires d'équipements	Garantie de qualité et remises tarifaires d'équipements	Garantie de qualité et remises tarifaire d'équipements		
Assistance : en cas d'hospitalisation et immobilisation (junior et adulte), de mutation ou déménagement, maternité, enfant immobilisé, absence de la nourrice, chimiothérapie, radiothérapie, décès (adulte uniquement)	Aide-ménagère, garde d'enfants, conduites et aide aux devoirs	Nettoyage du logement, aide à l'emploi, aide-ménagère, garde d'enfants, conduites et aide aux devoirs	Nettoyage du logement, aide à l'emplo aide-ménagère, garde d'enfants, conduites et aide aux devoirs		
Protection juridique professionnelle (adhérents uniquement) et vie privée (tous les bénéficiaires)	Conseils illimités par téléphone, défense amiable, prise en charge des frais de justice, relation avec les organismes sociaux	Conseils illimités par téléphone, défense amiable, prise en charge des frais de justice, relation avec les organismes sociaux	Conseils illimités par téléphone, défen amiable, prise en charge des frais de justice, relation avec les organismes sociaux		
Service en ligne Hospiway	Evaluation des dépassements d'honoraires, classement des hôpitaux et cliniques par pathologie et zone géographique	Evaluation des dépassements d'honoraires, classement des hôpitaux et cliniques par pathologie et zone géographique	Evaluation des dépassements d'honoraires, classement des hôpitau et cliniques par pathologie et zone géographique		
Application My Easy Santé : conseils santé et prévention, coaching personnalisé	Accès illimité	Accès illimité	Accès illimité		

		JUNIOR	ADULTE				
			ESSENTIEL	ECO	OU PERF	ou TOP	
4 MODULE SOINS COURANTS / HOSPITA		non modulable	3 niveaux de garanties au choix indépendamment du module optique/dentaire				
SOINS COURANTS							
Honoraires médicaux médecins généralistes (y compris médecin nutritionniste), Imagerie médicale, Analyses et examens de laboratoire, Actes médicaux :	DPTAM	120 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR	
	Non DPTAM	100 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR	
Honoraires paramédicaux		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	
Honoraires médicaux médecins spécialistes :	DPTAM	150 % BR	120 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR	
·	Non DPTAM	130 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR	
Matériel médical: appareillage, prothèses, produits et prestations diverses, pris en charge par la Sécurité Sociale (hors semelles orthopédiques prises en charge par la Sécurité Sociale: voir pack métier)		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	
<b>Médicaments</b> (hors médicaments à taux de rembou faible), vaccins remboursés	ırsement	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	
Médicaments à taux de remboursement faible		100 % BR	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	
<b>Prévention</b> : vaccins et contraceptifs non remboursés, test de grossesse, sevrage tabagique, test VIH		-	50 €/an	50 €/an	100 €/an	(+ Ostéodensitométr non remboursée) 150 €/an	
HOSPITALISATION Y COMPRIS MATERNITÉ(1)							
Honoraires médicaux et chirurgicaux <sup>(2)</sup> :	DPTAM	150 % BR	100 % BR	120 % BR	150 % BR	200 % BR	
	Non DPTAM	130 % BR	100 % BR	100 % BR	130 % BR	180 % BR	
Forfait actes lourds		Remb. intégral	Remb. intégral	Remb. intégral	Remb. intégral	Remb. intégral	
Chambre particulière avec nuitée <sup>(3)</sup>		-	-	-	40 € / nuit	60 €/nuit	
Chambre particulière en ambulatoire <sup>(3)</sup>		-	-	-	20 €/jour	30 €/jour	
Frais de séjour conventionnés (durée illimitée) <sup>(4)</sup>		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Forfait journalier hospitalier <sup>(3)</sup> durée illimitée dont psychiatrie		Remb. intégral	Remb. intégral	Remb. intégral	Remb. intégral	Remb. intégral	
Lit d'accompagnement <sup>(7)</sup>		25 €/jour	-	-	-	-	
Frais de transport		100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	

	JUNIOR	ESSENTIEL	ECO o	U PERF	TOP		
MODULE OPTIQUE / DENTAIRE		non modulable	3 niveaux de gara soil	3 niveaux de garanties au choix indépendamment du module soins courants / hospitalisations			
OPTIQUE <sup>(5)</sup>							
Equipements 100 % Santé : verres et monture	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>		
Equipements à tarifs libres :							
Monture	70€	70€	70€	100€	100€		
Bonus monture réseau	Remise 15 % dans le réseau	Remise 15 % dans le réseau					
Tous verres dans le réseau	Remboursement intégral	Selon forfaits hors réseau	Remboursement intégral	Remboursement intégral	Remboursement intégral		
1 / Verre simple hors réseau	50 € / verre	100 € / verre					
2 / Verre complexe hors réseau	100 € / verre	100 € / verre	100 € / verre	125 € / verre	175 € / verre		
3 / Verre très complexe hors réseau	-	125 € / verre	125 € / verre	150 € / verre	225 € / verre		
Lentilles remboursées ou non remboursées	100 % BR + 100 € / an	100 % BR + 100 € / an	100 % BR + 100 € / an	100 % BR + 120 € / an	100 % BR + 200 € / an		
Chirurgie de l'oeil	-	-	-	-	400 € / oeil / an		
Matériel pour amblyopie	100 % BR + 50 € / an	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR		
DENTAIRE							
Soins et prothèses 100 % Santé	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>	Remboursement intégral <sup>(6)</sup>		
Soins hors 100 % Santé				100 % BR	100 % BR		
Prothèses (hors 100% Santé) : Prothèses dentaires à tarifs limités au Plafond Limite de Vente ou à tarifs libres, y compris inlay/ onlay, inlay-core	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR +1000 € / an		
Autres actes non remboursés (implants dentaires, orthodontie, parodontologie, prothèses) hors 100 % Santé				+ 500 € / an			
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	100 % BR + <b>500 € / semestre</b>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR		

BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale. DPTAM: Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée. SS: Sécurité Sociale. Garanties soumises à conditions. L'ensemble des Conditions générales et les conditions d'application des garanties sont

décrites dans la notice d'information valant Contions Générales ou au Règlement Mutualiste.

(1) Hors séjours et frais relatifs: aux établissements et services sociaux, médico-sociaux, médico-pédagogiques, aux établissements ou unités de longs séjours; aux établissements ou unités pour personnes âgées. (2) Plafonnement à 100% BR pour les opérations de chirurgie esthétique qui ne sont pas consécutives à un accident ou à une maladie, et ce même si la Sécurité sociale l'a prise en charge. (3) La chambre particulière en établissement privé pour maladie nerveuse ou mentale est limitée à 30 jours par an et par bénéficiaire. (4) Les frais de séjours en établissement non conventionnés sont plafonnés à 480% de la BR. (5) 1 équipement optique (monture + 2 verres) tous les 2 ans sauf pour les enfants de moins de 16 ans et en cas de changement d'acuité visuelle. (6) Dans la limite de 100% du Prix Limite de Vente. (7) Au titre de cette garantie, les frais d'hébergement en maison de parents pourront être pris en charge, pour une personne, dans la limite de 30 jours par an.